



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

17 MARS 2020

**PERIODE DE CONFINEMENT
VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS À
LEUR DOMICILE**

*Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à la protection
de l'enfance, alerte sur les risques de
maltraitance des enfants qui peuvent survenir
pendant la période de confinement*

Comme l'a dit le Président de la République, la période particulière dans laquelle nous sommes doit nous conduire à être encore plus solidaire et protecteur à l'égard des plus vulnérables. Pour les enfants, le danger de la contamination par le virus existe bel et bien. **Le confinement qui permet de les en protéger entraîne toutefois des risques accrus de maltraitance**, du fait de situations favorisant le passage à l'acte à domicile, et d'une difficulté supplémentaire pour le repérer.

En temps normal, l'école fait parfois office de « refuge » pour des enfants, et les personnels de l'Éducation nationale sont les premiers à transmettre des d'informations préoccupantes. Alors que seul un français sur quatre en moyenne déclare avoir le réflexe d'appeler le 119 face à une suspicion de violence sur mineur, la vigilance doit redoubler pendant cette période de confinement.

C'est le message qu'Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, souhaite envoyer à chacun dans les prochaines semaines et c'est dans le même objectif qu'un certain nombre de dispositifs visant à prévenir les violences faites aux enfants dans un cadre privé ont été renforcés :

1°) Déclenchement du plan de continuité d'activité du 119 – Enfance en danger

Le Service 119-Allo Enfance en Danger a activé son plan de continuité d'activités pour assurer un maintien de l'activité des écoutants, indispensable au repérage des situations de danger ou de risque de danger d'enfants. L'ensemble de l'équipe du Groupement d'intérêt public enfance en danger (GIPED) continuera à s'articuler étroitement avec les Cellules de recueil d'informations préoccupantes (CRIP) des conseils départementaux, avec lesquels s'entretiennent régulièrement les services d'Adrien Taquet.

Un point hebdomadaire sera fait entre le Ministre et les responsables du 119-Enfance en danger pour suivre l'évolution de la situation des violences recensées.

Adrien Taquet appelle chacun à redoubler de vigilance pendant cette période, et à **composer le 119 si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violence sur un enfant.**

Il s'agit d'un geste simple sans risque pour chacun d'entre nous qui peut sauver la vie d'un enfant. Cela vaut également pour les enfants et adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger. **L'appel, gratuit depuis tous les téléphones, n'apparaît sur aucun relevé téléphonique.**

Par ailleurs, **des associations de protection de l'enfance restent plus que jamais à l'écoute** pour fournir des conseils ou des orientations vers des services compétents, notamment :

- La Voix De l'Enfant : 01 56 96 03 00
- L'enfant Bleu – Enfants maltraités : 01 56 56 62 62
- Colosse aux pieds d'argile : 07 50 85 47 10
- Stop maltraitance / Enfance et Partage : 0 800 05 1234

2°) La justice maintient les procédures d'urgence permettant de garantir la protection de tous les enfants

Sur décision de Nicole Belloubet, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, les tribunaux sont fermés au public, pour éviter la propagation du virus. Les plans de continuité d'activité, déclinés dans chaque tribunal judiciaire selon les directives données, permettent d'assurer le traitement des contentieux urgents et d'assurer la protection de tous les enfants.

Des permanences sont assurées dans les tribunaux pour enfants afin de prendre les mesures utiles de protection pour les enfants exposés à une situation de danger. En cas d'urgence, des **ordonnances de placement provisoire** seront décidées par les magistrats pour garantir leur protection. L'accueil de ces enfants sera assuré par les professionnels de la protection de l'enfance, dont la mobilisation doit être saluée en ce temps de crise sanitaire inédite.

Des préconisations seront adressées à ces professionnels, afin de garantir leur sécurité sanitaire et celle des enfants accueillis.

Concernant la répression des violences faites aux enfants, les audiences de comparution immédiate ou les présentations devant le juge d'instruction qui s'imposent se tiendront.

3°) Sensibilisation des enfants et du grand public

Chacun doit également se sentir concerné par ce message de vigilance pour que la protection de nos enfants reste une priorité malgré le confinement qui s'impose.

Le Ministre en appelle à l'ensemble des diffuseurs -chaînes de télévision, radios, plateformes internet et réseaux sociaux, utilisés en particulier par les jeunes- afin qu'ils puissent relayer les messages de prévention et de promotion du 119-Enfance en danger.

Une campagne de sensibilisation sur l'enfance en danger à destination du grand public sera ainsi réactivée dans les prochains jours afin de favoriser cette vigilance collective.

Contact presse : sec.presse.enfance@sante.gouv.fr